Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 14 (1922)

Heft: 9

Rubrik: Dans les fédérations suisses

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

les ouvriers la lutte contre les intérêts des banques, le commerce intermédiaire et les pachas de l'industrie, nous sommes prêts à les soutenir.

Contre la violence. Le comité de l'Union syndicale et la direction du Parti socialiste ont protesté, dans un télégramme au gouvernement soviétique, contre la déportation des ouvriers socialistes révolutionnaires en Georgie.

En outre, ils ont invité, dans une lettre adressée à la Communauté de travail des partis socialistes à Vienne et au bureau de l'U. S. I. à Amsterdam, ces organisations à vouer leur attention aux événements politiques de l'Allemagne, de la France et de l'Italie; c'est-à-dire au sujet des sanctions dont l'Allemagne est menacée à cause de la non-observation des payements de réparation, des expulsions brutales de citoyens allemands en Alsace-Lorraine et des excès des fascistes en Italie.

Dans les fédérations suisses

Ouvriers du bâtiment. *La grève des poseurs de plaques* de Zurich, Winterthour et St-Gall s'est étendue aussi à Bâle; les ouvriers bâlois sont entrés en grève pour les mêmes revendications. Les patrons étaient prêts, lors de négociations devant l'Office de coniliation de Zurich, de reconnaître la semaine de 44½ heures et de considérer le travail aux pièces comme inadmissible. Cependant, les entrepreneurs bâlois ne voulaient rien savoir d'une convention uniforme. Les patrons saint-gallois s'opposèrent aussi à une entente, si bien que les pourparlers demeurèrent sans résultat positif. Les poseurs de plaques sont fermement décidés à lutter jusqu'à l'abolition complète du système du traavil aux pièces.

Les 280 ouvriers des *usines hydrauliques de Wynau* cessèrent le travail le 3 août, parce qu'on leur refusait un supplément pour le travail de nuit. Après une lutte opiniâtre (lors des premières négociations, la maison refusa de faire les moindres concessions), l'accord suivant fut convenu:

Durée normale du travail 9½ heures par jour; en hiver, pas au-dessous de 8 heures; samedi après-midi libre. Un supplément de 25 % pour les heures supplémentaires, une majoration de 25 % pour les travaux exécutés dans l'eau, un supplément de 50 % pour le travail du dimanche et un supplément de fr. 1.50 pour le travail de nuit. Le plus important est que les conditions de travail et de salaire ont été fixées par écrit et l'augmentation moyenne des salaires de 3 ct. pour les ouvriers qualifiés et de 5 ct. pour les mineurs. Les salaires ne pouront être modifiés que si le nombre-indice de l'U. S. S. C. indique un changement considérable.

La grève des maisons *Gautschi frères* et *Giger S. A., à Reinach,* est terminée. La baisse moyenne des salaires ne devra pas dépasser plus de 4 ct. par heure. On ne devra pas procéder à de nouvelles réductions de salaire jusqu'au 1er janvier 1923. Les représailles sont interdites. Le travail a été repris le 7 août.

Ouvriers de l'habillement. Les fédérations des ouvriers de l'habillement et des ouvriers sur cuir sont prêtes à signer le contrat de fusion. Une commission commune a déjà élaboré un projet de statuts. Les sections des deux fédérations auront l'occasion d'émettre leur opinion sur ce projet dans une votation générale. Cette fusion signifie une économie considérable de forces surtout à l'égard financier, et renforcera appréciablement la puissance d'action et de résistance de l'organisation. Une conférence des présidents de la Fédération des ouvriers sur cuir a unanimement approuvé la fusion, et il est à espérer que les membres eux aussi ne refuseront pas leur assentiment à ce projet.

Cheminots. Les cheminots aussi ne sont pas dispensés de la baisse des salaires. La B. L. S. avait prévu de larges réductions de salaire pour ses employés, c'est-à-dire de 1100 fr. pour les trois classes les plus inférieures de 1050 fr. pour les deux classes suivantes, et de 900 fr. pour la sixième classe. Pour le personnel des lignes secondaires, on prévoyait en outre une nouvelle baisse de 300 fr. Le personnel des ateliers devait admettre une baisse de salaire de 1196 fr. par an pour les manœuvres et les ouvriers qualifiés et de 978 fr. pour les ouvriers professionnels.

Une première conférence avec la direction demeura sans résultat; après quoi le point de vue du personnel fut expliqué en détail dans une requête. Une nouvelle conférence avec la direction n'eut pas plus de succès; les concessions faites étaient inappréciables; elle déclara seulement vouloir réduire de 1100 à 950 fr. la réduction maximum pour le personnel engagé définitivement et renoncer jusqu'à nouvel avis à la différence entre les lignes principales et les lignes secondaires.

Dans une assemblée à laquelle assistèrent 500 hommes, le personnel prit position à l'égard de la situation et donna à la commission le mandat de continuer les négociations et à prendre des mesures plus rigoureuses. Le secrétaire général de la F. S. C. se mit une nouvelle fois en rapport avec la direction, ne reçut cependant qu'une réponse évasive et négative. C'est alors que l'on envoya à la direction, dans une lettre fixant un délai déterminé pour la réponse, les dernières et définitives revendications du personnel reposant sur la base suivante:

La déduction la plus élevée sur les traitements maxima est de 750 fr.; le minimum d'existence est fixé à 3200 fr., le maximum le plus minime à 4700 fr. La baisse des salaires pour le personnel des bateaux à vapeur et occupé à la journée ne doit pas dépasser le pour cent prévu pour le personnel engagé par contrat annuel. Les salaires des manœuvres et des ouvriers qualifiés ne doivent pas être réduits de plus de 20 ct. dans les taux minima et de plus de 30 ct. dans les taux maxima. La baisse des salaires devra être appliquée en quatre étapes: 25 % le 1er juillet 1922, 50 % le 1er janvier 1923, 75 % le 1er juillet 1923 et 100 % le 1er janvier 1924.

Ces propositions du personnel, à l'exception d'une seule, furent adoptées par la direction le 7 août. Il fut donc ici aussi possible, grâce à l'attitude solidaire et énergique du personnel, de mettre un frein à la réduction illimitée des salaires et de mener le mouvement à bonne fin.

Métallurgistes et horlogers. Les mouvements défensifs des ouvriers sur métaux contre la baisse des salaires sont en grande partie terminés. Les négociations centrales avec les industriels sur machines furent des plus opiniâtres; finalement, les patrons durent se déclarer d'accord que l'on ne procéderait plus à de nouvelles réductions jusqu'à la fin de l'année 1922. Une entente eut lieu à Aarau et à Olten sur la base des propositions zurichoises, tandis qu'à Arbon un accord put être obtenu sur la base des négociations locales. Il est certain que, en considération de la situation extraordinairement difficile, le succès du mouvement est très appréciable.

Nous avons déjà rapporté dans le numéro d'août de la *Lutte syndicale* sur le résultat du mouvement chez Sprecher & Schuh à Aarau. Le mouvement, qui avait éclaté dans les *tréfileries réunies S. A.* à Bienne contre la baisse de salaire de 10 % annoncée, eut le cours suivant: Les pourparlers avec la direction n'eu-

rent d'abord pas le résultat désiré, les concessions faites étant insuffisantes. Sous l'impression faite par la lutte défensive dans les autres usines, le représentant de la maison soumit finalement la proposition ci-après: « La baisse des salaires comporte 8 % au lieu de 10 %. Pour les taux du travail aux pièces, la réduction des salaires sera de 5 à 10 %, en moyenne 8 %. L'entreprise n'imposera pas de nouvelles baisses au cours de l'année 1922. » Le personnel considéra ces concessions comme insuffisantes et remit la quinzaine collective. La maison déclara alors vouloir restreindre les baisses de salaire à 6½ %. Un accord put être obtenu sur cette base.

Ateliers d'appareils télégraphiques Hasler S. A., Berne. La grève de cette entreprise s'est terminée après un durée d'environ trois semaines par une entente se basant sur une réduction de salaire de 5 %.

La liquidation de ce conflit fut rendue plus difficile ensuite de l'adhésion de la maison à la Fédération des industriels sur métaux et machines. La condition initiale pour être admis dans cette fédération patronale est la reconnaissance et l'application des conditions de travail établies par elle. C'est ainsi que les vacances accordées jusqu'à présent par la maison Hasler à son personnel sont empirées.

Ouvriers du textile. Après une durée de neuf semaines, le conflit dans la *teinturerie de laine Schütze & Cie* a été terminé. On procèdera à une baisse de salaire de 10 %; cependant, la maison s'engage à ne pas imposer de nouvelles baisses avant le 1er janvier 1923. Des représailles n'auront, de même, pas lieu, et l'ancien personnel sera réengagé successivement. Le travail a été repris le 21 août.

La grève dans la *fabrique de tissus Bühler, à Weinfelden,* continue avec la même intensité après une durée de six semaines. La maison a procédé trois fois déjà à une votation parmi les ouvriers sur la prolongation de la durée du travail, et trois fois ceux-ci votèrent en faveur de la semaine de 48 heures. Malgré tout, l'entreprise insiste sur l'introduction de la prolongation des heures de travail. Toute avance ayant été refusée, le conflit devint inévitable.

Une lutte défensive a éclaté le 31 juillet dans la *fabrique de caoutchouc Lonstroff, à Buchs, près Aarau.* La maison avait l'intention d'introduire la semaine de 52 heures avec « compensation de salaire ». Sur le refus des ouvriers de travailler plus de 48 heures, le patron annonça une baisse de salaire de 10 %. Le personnel était prêt à accepter une baisse de 5 % pour sauver la semaine de 48 heures. La maison repoussa cette offre et refusa d'entrer en négociations. Une tentative de conciliation faite par le directeur de l'Intérieur demeura sans résultat.

Le personnel tisserand de la *maison Kappeler-Bébié S. A.* est lock-outé depuis le 19 juillet, parce qu'il refusait d'accepter la semaine de 52 heures conjointement à une baisse de salaire de 6 %. La maison a tenté par tous les moyens d'attirer une confrérie de jaunes, il est vrai avec peu de succès. Le personnel est ici aussi fermement résolu de maintenir les revendications et de persévérer dans la lutte jusqu'à ce que leurs droits soient reconnus.

Union fédérative. *L'assemblée des délégués de l'Union fédérative des fonctionnaires, employés et ouvriers de la Confédération* a eu lieu le 11 août à Berne. La section directrice fut déplacée de Genève à Berne. Le camarade *R. Bratschi,* secrétaire général de la F. S. C. fut élu président à *l'unanimité.* Furent, en outre, élus dans la direction: Perrin(F. S. C.), Brenn (F. S. C.), Mischon (fonctionnaires des postes), Marti (employés des postes), Brotschy (ouvriers des téléphones et télégraphes), et Stucki (fonctionnaires de l'administration centrale).

Rüegg (Bâle), crut devoir considérer la tactique appliquée jusqu'ici par la direction dans la question des allocations de renchérissement comme erronée; il demanda des moyens de lutte plus vigoureux, des démonstrations et des grèves. L'assemblée repoussa avec énergie l'application d'une telle politique de catastrophes. Pour ce qui concerne les allocations de renchérissement pour 1923, la direction se mettra en rapport avec les fédérations pour élaborer un nouveau projet.

L'assemblée prit ensuite connaissance d'un rapport de *Bürklin* (Genève) sur la revision de la loi sur les traitements et discuta *la loi Häberlin* et la *revision de la loi sur les fabriques.* La direction fut chargée d'appuyer avec énergie la lutte défensive des organisations ouvrières.

Association des fédérations suisses d'employés. La direction de l'A. F. E. vient de publier son rapport d'activité pour l'année 1921. Elle caractérise dans l'introduction la situation si défavorable pour l'activité des fédérations professionnelles (chômage) et rapport sur les différends de nature tactique, qui menèrent finalement à la reconnaissance de directives sur la tactique syndicale.

Les organisations suivantes appartiennent aujourd'hui à l'A. F. E.: La Société des employés du commerce avec 109 sections et 28,093 membres; la Fédération des contremaîtres avec 82 sections et 7388 membres; l'Union Hélvétia avec 54 sections et 4700 membres; la Fédération des techniciens avec 25 sections et 2504 membres (a décidé sa démission); la Fédération du personnel des banques avec 5000 membres; la Société des techniciens de Baden avec 339 membres; les employés de l'industrie des machines avec 16 sections et 4103 membres; l'Union suisse des techniciens avec 14 sections et 1092 membres, et la Fédération des contremaîtres du bâtiment avec 10 sections et 315 membres. L'A. F. E. comprenait fin 1921 neuf fédérations avec 324 sections et 53,534 membres (1920: 55,182 membres). Il existe cinq cartels cantonaux: Argovie, Zurich, Bâle-Campagne, Fribourg et St-Gall, et 20 cartels locaux.

La chambre des employés (conforme à peu près à la commission syndicale) a tenu cinq séances pendant l'année de gestion; elle y prit position à l'égard de questions économiques et de problèmes intéressant la politique professionnelle. Le compte rendu oriente en outre sur l'activité du secrétariat et sur les rapports avec les autres fédérations ouvrières. Nous apprenons dans la seconde partie quelle est l'attitude de l'A. F. E. à l'égard des problèmes politiques sociaux actuels (baisse des prix, réduction des salaires, prolongation de la durée du travail, assurance sociale, tarif douanier, assistance-chômage, etc.). Le rapport offre un tableau précis et clair sur le caractère et l'activité de l'A. F. E.

Au Bureau international du travail

La treizième session du conseil d'administration du Bureau international du travail s'est tenue du 25 au 27 juillet 1922 à Interlaken.

Le conseil a discuté d'abord le rapport du directeur du Bureau international du travail. Il prit connaissance du rapport de la commission de contrôle de la Société des nations à la prochaine assemblée de Genève, rapport dans lequel le fonctionnement et le contrôle de l'administration du B. I. T. sont cités comme modèles. Le personnel acquiert de plus en plus une grande valeur scientifique. Les gouvernements comme les organisations patronales et ouvrières recourent toujours davan-